

Société Centrale Canine

Pour l'amélioration des races de chiens en France 155, avenue Jean JAURES - 93535 AUBERVILLIERS Cedex T 0033 (0)1 49 37 54 00 - F 0033 (0)1 49 37 28 50 - W www.scc.asso.fr

CERTIFICAT DE SAILLIE	Réservé à la S.C.C. Dossier :
À adresser à la S.C.C. par le propriétaire de la chienne dans les 4 s	Certificat reçu le :
PROPRIETAIRE DE L	A CHIENNE N° ELEVEUR
NOM M.,Mme,Mile ADRESSE	
TELEPHONE _ i _ i _ i _ i _ i _ i _ D'accord pour com	nmunication par la S.C.C. OUI NON (Rayer la mention inutile)
	DIFFERENTE DE L'ADRESSE PROPRIETAIRE
SAILLIE Naturelle Artificielle (Raver la mention inutile) PROPRIETAIRE DE L'ETALON	
DATE DE SAILLIE	Nom
JOUR MOIS AN	Prénom Rue Ville Code postal
LA CHIENNE	L'ETALON
RACE	RACE N° LOF /
TAILLE (*) ROBE POIL N° TATOUAGE N° TRANSPONDEUR * Préciser en centimètres pour les caniches et les spitz	TAILLE (*) ROBE POIL N° TATOUAGE N° TRANSPONDEUR * Préciser en centimètres pour les caniches et les spitz
Ascendance de la CHIENNE	Ascendance de l'ETALON
PERE N° LOF /	PERE N° LOF _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _
Afin que votre certificat de saillie soit enregistré, il y a lieu de joindre à votre courrier un règlement de 10 € pour participation aux frais de dossier (Décision Comité S.C.C. du 5/6/02).	
Pour accord du PROPRIETAIRE DE LA CHIENNE qui s'engage par ailleurs à laisser libre accès à son élevage en cas de contrôle par la S.C.C. A le 20 SIGNATURE SIGNATURE Je certifie l'exactitude des présentes déclarations LE PROPRIETAIRE DE L'ETALON SIGNATURE	

PROCESSUS D'INSCRIPTION AU LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

Avant toute saillie, il y a lieu de s'assurer que les **2 géniteurs** sont enregistrés définitivement au **Livre des Origines Français** (LOF) et sont titulaires du certificat définitif, c'est-à-dire du **Pedigree** (décret du 26.2.1974).

CAS PARTICULIER : si étalon hors de France : confirmation non exigée mais conditions d'âge impératives — joindre photocopie de son pedigree au présent certificat de saillie.

Dans le cas où un géniteur impliqué dans une saillie n'a pas atteint l'âge de confirmation à la date de la saillie, le dossier sera impitoyablement refoulé, en aucun cas mis en attente (Décision du Comité de la S.C.C en date du 14 février 1979) et non remboursé.

En cas d'insémination artificielle, joindre l'attestation du docteur Vétérinaire qui a pratiqué.

<u>Le présent Certificat de Saillie doit être adressé à la S.C.C par le **propriétaire de la chienne** dans les QUATRE SEMAINES suivant la saillie.</u>

A la réception, la S.C.C. procède aux vérifications, ouvre un dossier avec attribution d'un numéro de référence et vous envoie une liasse* comportant deux volets.

Le premier : appelé DECLARATION DE NAISSANCE, doit parvenir à la S.C.C dans les DEUX SEMAINES suivant la naissance. Votre dossier est mis à jour.

Le second : appelé **DEMANDE D'INSCRIPTION**, sera adressé à la S.C.C. dès que les animaux seront identifiés. Il sera dûment complété pour chacun des chiots et fera l'objet d'un envoi groupé comprenant:

- La demande d'inscription complète et lisible.
- Le volet bleu d'identification de chaque chiot remis par le vétérinaire ou tatoueur habilité (l'original du volet étant adressé au FICHIER NATIONAL CANIN/SCC directement par le praticien) en cas de tatouage,
- Le titre de paiement des droits d'inscription.

L'enregistrement au LOF est effectué et les **Certificats de Naissance** établis et envoyés au producteur de la portée.

NOTA

Le soin et l'exactitude avec lesquels sont établiles et envoyées le spièces constitutives d'un dossier conditionnent directement la rapidité des opérations du ressort de la S.C.C. et l'obtention des documents demandés. Tout dossier qui au terme de 6 mois n'a pu être régulièrement constitué est atteint par la forclusion – donc classé sans suite.

* Liasse : un exemplaire obtenu par décalque sera conservé par le producteur, ce qui lui donnera une archive complète de sa portée.